

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire.

Pourquoi signer une Ctg ?

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

Contact :

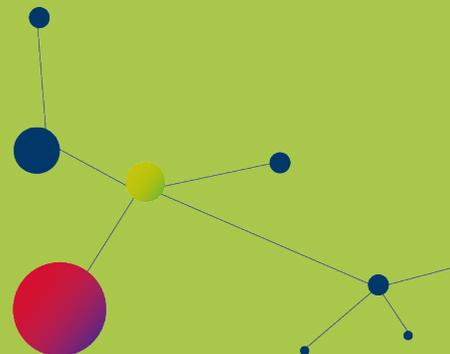
directioncafmelun@cafmelun.cnafmail.fr



Realisation Caf 77 - septembre 2019

Convention territoriale globale

Élargir sa vision, renforcer son action

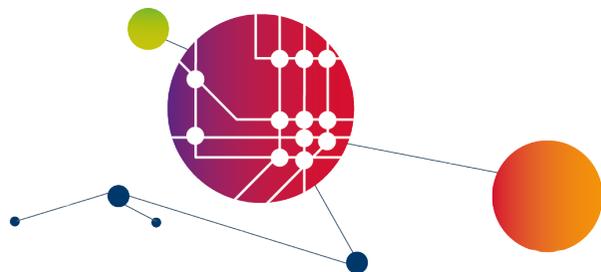




L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

Une politique qui se concrétise, en concertation avec les partenaires de la Caf, à travers des Conventions territoriales globales (Ctg)



La Ctg, qu'est-ce que c'est ?

- Une convention de partenariat qui se base sur un diagnostic territorial partagé.
- Un instrument politique et contractuel de coordination des expertises et des actions dans le champ social et relevant du domaine de compétence des signataires : la Caf pour les thématiques qu'elle porte et finance ; les partenaires, selon chacun ses compétences, pour les sujets sociaux relevant de leur champ d'intervention.
- Un outil de pilotage pour renforcer nos synergies à l'échelle du territoire considéré.
- Un document-cadre qui vise à :
 - renforcer l'efficacité et la cohérence de nos actions, en complémentarité,
 - à rationaliser les instances existantes de pilotage lorsqu'elles sont multiples : là où on peut avoir un comité « logement » ...etc., avec la Caf, on met en place un seul et unique comité « Ctg » pour développer une vision transversale.
- Un programme d'actions adaptées au territoire, choisies par les partenaires signataires, avec l'appui et l'accompagnement de la Caf.
- Une opportunité pour sortir de la logique de dispositifs segmentés et avoir une approche globale du territoire et des publics servis.
- Une convention qui :
 - remplace les Cej au rythme de leur renouvellement (disparition des Cej à compter de 2020),
 - dépasse les Cej dans son contenu et son ambition,

- pérennise les financements,
- peut évoluer dans le temps, être enrichie par de nouvelles thématiques ou de nouvelles actions, par avenant,
- est souple, progressive, adaptable, modulable.

Ctg = ce qu'on décide ensemble d'en faire au service du projet social du territoire

La Ctg, qu'est-ce que ce n'est pas ?

Elle ne modifie pas la répartition des compétences des partenaires : il peut y avoir une Ctg avec une Epci pour les compétences qui sont les siennes dans l'intérêt social du territoire sur des sujets transversaux (ex : accès aux droits) et, concomitamment des Ctg avec chaque commune de ce même Epci, sur les compétences qui n'ont pas été déléguées à l'échelon supra-communal de l'Epci, et propres aux spécificités communales.

La Caf s'adapte, dans le respect de la réglementation et sans toucher aux équilibres politiques.

Elle n'impose pas de document-type : il existe des modèles, pour l'exemple, mais la liberté contractuelle domine, puisque c'est sur la base du diagnostic que l'on construit une réponse au projet social du territoire considéré.

Elle ne constitue pas un nouveau dispositif financier mais peut ouvrir droit à des aides complémentaires).

La Ctg, C'est Tout Gagné!